



## Traité Brakhot

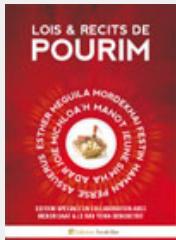
### Michna 8 - Chapitre 8

בא להם יין לאחר המזון, ואין שם אלא אותן הכו"ש--בית שמאן  
אומרים, מברך על היין ואחר כר מברך על המזון; בית הלל  
אומרים, מברך על המזון ואחר כר מברך על היין. עוניין אמרן אחר  
ישראל המברך; ואין עוניין אמרן אחר הכו"ש המברך, עד שיישמע  
כל הברכה.

Si l'on a apporté aux convives du vin après le repas, et il n'y a pas d'autre coupe - Beth Shammaï disent, qu'ils bénissent sur le vin et ensuite qu'ils fasse la Birkat Hamazone; Beth Hillel disent, qu'ils fassent Birkat Hamazone et ensuite qu'ils bénissent sur le vin.

On répond Amen après qu'un ben Israël a prononcé une bénédiction ; et on ne répond pas Amen après qu'un Kutéen ai prononcé une bénédiction, tant qu'on n'a pas entendu toute la bénédiction.

### Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégoula d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)